



Quoi de neuf ?

LA LETTRE D'INFOS DE VISSEICHE

Le mot du maire

Mobilité : un choc d'offres

Depuis plusieurs années, la mobilité s'est imposée comme un levier essentiel d'attractivité mais aussi d'accès à l'emploi. Au niveau de Vitré Communauté, l'ensemble des déplacements a été repensé notamment afin de réduire le besoin d'utiliser la voiture en solo pour les déplacements domicile – travail et l'accès aux services. A partir du 1^{er} septembre, Vitré Communauté met en place un nouveau réseau de transport MOVA avec des lignes de transport urbain à Vitré et Chateaubourg et des lignes régulières de transport inter-urbain (dont la ligne Rannée – Vitré qui passera par La Guerche et Moutiers). Ce réseau assurera également le transport scolaire, un service de location de longue durée de vélos à assistance électrique, un service de transport à domicile pour les publics fragiles (auparavant Taxi. Com). Pour les lignes régulières ce sera 7 à 10 allers retours par jour du lundi au vendredi et 3 allers retour le samedi.

La Connexion avec le réseau MOVA

A Visseiche, grâce à la ligne Rennes - La Guerche, nous bénéficions déjà d'un service appréciable avec plus de 8 arrêts aller-retour par jour. La connexion avec MOVA à partir de La Guerche sera possible : 2 seront en correspondance vers La Guerche et 3 vers Vitré. Une tarification spécifique au périmètre de Vitré Communauté est appliquée sur le réseau BREIZHGO.

Le réseau Mobilifées s'arrête à Visseiche

De son côté, Roche Aux Fées Communauté a mis en place depuis le 1^{er} septembre un réseau de transport vers les gares de Retiers, Janzé et Martigné-Ferchaud avec des bus 9 places. La ligne Arbrissel – Retiers via Marcillé-Robert s'arrêtera chaque jour du lundi au vendredi à 6 reprises à l'espace multimodal de Visseiche. Cette ligne est une réelle opportunité

car elle permet une connexion entre La Guerche de Bretagne et Retiers. Les habitants d'Arbrissel et de Marcillé-Robert pourront bénéficier d'une connexion vers la ligne Breizhgo entre La Guerche de Bretagne et Rennes. Les conseillers communautaires de Roche aux Fées Communauté et Vitré Communauté ont donné leur accord ainsi que la Région Bretagne compétente en matière de transport interurbain et avec le territoire desservi à cette convention autorisant la desserte du réseau Mobilifées par la Commune de Visseiche.

Un pôle de transit local

La Commune de Visseiche était déjà un pôle de transit local avec les nombreuses voitures traversant le bourg entre La Guerche et Rennes et vers Janzé. Depuis le 1^{er} septembre, Visseiche est désormais connectée à trois réseaux de transport ce qui permet à notre commune de devenir un pôle de transit au niveau des transports en commun.

Les transports vont se développer en Bretagne

Pour faire face aux nouveaux enjeux de mobilité, les intercommunalités, la Région Bretagne et le département d'Ille et Vilaine ont uni leurs forces en créant un syndicat mixte Bretagne Mobilités. L'objectif est de développer et coordonner, à grande échelle, les transports publics (TER, cars, bus, covoiturage...) et de les utiliser plus simplement partout en Bretagne.

Des intercommunalités à la Région, ces décisions constituent des étapes décisives pour renforcer la mobilité, condition essentielle du lien social et de la vie quotidienne.

Bruno Gatel,
maire de Visseiche

Zoom sur...

Les réseaux de transport en commun



Ce Lundi 1^{er} septembre était un jour important pour la mobilité dans le pays de Vitré.

La commune de Visseiche est désormais connectée à trois réseaux de transports :

- **Le réseau de transport BREIZHGO** (Région BRETAGNE) avec la ligne 503 Rennes- La Guerche : 17 arrêts par jour du lundi au vendredi et 8 le samedi.

BREIZHGO 02 99 300 300 7j/7 appel local
www.breizhgo.bzh

503

Arrêt Visseiche - Centre
Direction > Rennes

Du 5 juillet au 31 août 2025

Horaires	Termines	Affichage sur le car	Jours de circulation
06:31	Rennes - Gare Routière	006	Lundi à vendredi
07:01	Rennes - Gare Routière	014	Lundi à samedi
08:21	Rennes - Gare Routière	028	Lundi à vendredi
09:21	Rennes - Gare Routière	032	Lundi à samedi
13:21	Rennes - Gare Routière	054	Lundi à samedi
18:21	Rennes - Gare Routière	078	Lundi à samedi

BREIZHGO 02 99 300 300 7j/7 appel local
www.breizhgo.bzh

503

Arrêt Visseiche - Centre
Direction > La Guerche

Du 5 juillet au 31 août 2025

Horaires	Termines	Affichage sur le car	Jours de circulation
06:47	La Guerche - Champ de Foire	007	Lundi à samedi
13:47	La Guerche - Champ de Foire	033	Lundi à samedi
16:47	La Guerche - Champ de Foire	047	Lundi à vendredi
17:47	La Guerche - Champ de Foire	055	Lundi à samedi
18:47	La Guerche - Champ de Foire	067	Lundi à vendredi
19:22	La Guerche - Champ de Foire	073	Lundi à samedi

- **Le réseau MOVA(VITRE COMMUNAUTE)** avec deux lignes :

- La ligne 10 La Guerche-Vitré en correspondance avec BREIZHGO pour quelques horaires.
- La ligne 11 La Guerche - Vitré via Carcaon : L'arrêt se situe à 3 kms de la Commune de Visseiche. 10 arrêts par jour du lundi au vendredi et 6 arrêts le samedi.

Le coût du déplacement est de 1€ sur réservation et 2€ dans le car auprès du chauffeur. Les transports à Vitré et Chateaubourg sont gratuits.

Lundi à Vendredi										
Période de circulation (voir calendrier)										
RANNEE CENTRE	05:52	06:37	07:57	09:12	11:32	12:22	15:22	16:17	17:22	18:25
LA GUERCHE LE PONT	05:55	06:40	08:00	09:15	11:35	12:25	15:25	16:20	17:25	18:28
LA GUERCHE CHAMP DE FOIRE	05:57	06:42	08:02	09:17	11:37	12:27	15:27	16:22	17:27	18:30
LA GUERCHE ZA LA BOUGEOIRE	06:00	06:45	08:05	09:20	11:40	12:30	15:30	16:25	17:30	18:33
MOUTIERS CENTRE	06:05	06:50	08:10	09:25	11:45	12:35	15:35	16:30	17:35	18:38
DOMALAIN ZA VAGUE DE LA NOE	06:14	06:59	08:19	09:34	11:54	12:44	15:44	16:39	17:44	18:47
ETRELLES CENTRE	06:24	07:09	08:29	09:44	12:04	12:54	15:54	16:49	17:54	18:57
ARGENTRE ZA DES SAULNIERS	06:27	07:12	08:32	09:47	12:07	12:57	15:57	16:52	17:57	19:00
ARGENTRE DU PLESSIS CENTRE	06:29	07:14	08:34	09:49	12:09	12:59	15:59	16:54	17:59	19:02
ETRELLES CAP BRETAGNE 1	06:37	07:22	08:42	09:57	12:17	13:07	16:07	17:02	18:07	19:10
ETRELLES CAP BRETAGNE 2	06:38	07:23	08:43	09:58	12:18	13:08	16:08	17:03	18:08	19:11
VITRE LA GUERCHE	06:45	07:30	08:50	10:05	12:25	13:15	16:15	17:10	18:15	19:18
VITRE GARE	06:50	07:35	08:55	10:10	12:30	13:20	16:20	17:15	18:20	19:23
Horaires TER Vitré - Rennes*	07:01	07:47	09:05		12:40	13:27	16:40	17:25	18:31	19:31

Samedi			
Période de circulation (voir calendrier)			
RANNEE CENTRE	08:32	12:17	15:57
LA GUERCHE LE PONT	08:35	12:20	16:00
LA GUERCHE CHAMP DE FOIRE	08:37	12:22	16:02
LA GUERCHE ZA LA BOUGEOIRE	08:40	12:25	16:05
MOUTIERS CENTRE	08:45	12:30	16:10
DOMALAIN ZA VAGUE DE LA NOE	08:54	12:39	16:19
ETRELLES CENTRE	09:04	12:49	16:29
ARGENTRE ZA DES SAULNIERS	09:07	12:52	16:32
ARGENTRE DU PLESSIS CENTRE	09:09	12:54	16:34
ETRELLES CAP BRETAGNE 1	09:17	13:02	16:42
ETRELLES CAP BRETAGNE 2	09:18	13:03	16:43
VITRE LA GUERCHE	09:25	13:10	16:50
VITRE GARE	09:30	13:15	16:55
Horaires TER Vitré - Rennes*		13:27	17:05

Lundi à Vendredi										
Période de circulation (voir calendrier)										
Horaires TER Rennes - Vitré*	06:53	07:57	09:19	10:12	12:26	13:17	16:14	17:17	18:30	19:17
VITRE GARE	06:58	08:05	09:25	10:20	12:35	13:25	16:20	17:25	18:40	19:30
VITRE LA GUERCHE	07:03	08:10	09:30	10:25	12:40	13:30	16:25	17:30	18:45	19:35
ETRELLES CAP BRETAGNE 1	07:11	08:18	09:38	10:33	12:48	13:38	16:33	17:38	18:53	19:43
ETRELLES CAP BRETAGNE 2	07:12	08:19	09:39	10:34	12:49	13:39	16:34	17:39	18:54	19:44
ARGENTRE DU PLESSIS CENTRE	07:20	08:27	09:47	10:42	12:57	13:47	16:42	17:47	19:02	19:52
ARGENTRE ZA DES SAULNIERS	07:22	08:29	09:49	10:44	12:59	13:49	16:44	17:49	19:04	19:54
ETRELLES CENTRE	07:25	08:32	09:52	10:47	13:02	13:52	16:47	17:52	19:07	19:57
DOMALAIN ZA VAGUE DE LA NOE	07:35	08:42	10:02	10:57	13:12	14:02	16:57	18:02	19:17	20:07
MOUTIERS CENTRE	07:44	08:51	10:11	11:06	13:21	14:11	17:06	18:11	19:26	20:16
LA GUERCHE ZA LA BOUGEOIRE	07:48	08:55	10:15	11:10	13:25	14:15	17:10	18:15	19:30	20:20
LA GUERCHE CHAMP DE FOIRE	07:51	08:58	10:18	11:13	13:28	14:18	17:13	18:18	19:33	20:23
LA GUERCHE LE PONT	07:53	09:00	10:20	11:15	13:30	14:20	17:15	18:20	19:35	20:25
RANNEE CENTRE	07:57	09:04	10:24	11:19	13:34	14:24	17:19	18:24	19:39	20:29

Samedi			
Période de circulation (voir calendrier)			
Horaires TER Rennes - Vitré*	09:17	13:12	17:17
VITRE GARE	09:35	13:30	17:25
VITRE LA GUERCHE	09:40	13:35	17:30
ETRELLES CAP BRETAGNE 1	09:48	13:43	17:38
ETRELLES CAP BRETAGNE 2	09:49	13:44	17:39
ARGENTRE DU PLESSIS CENTRE	09:57	13:52	17:47
ARGENTRE ZA DES SAULNIERS	09:59	13:54	17:49
ETRELLES CENTRE	10:02	13:57	17:52
DOMALAIN ZA VAGUE DE LA NOE	10:12	14:07	18:02
MOUTIERS CENTRE	10:21	14:16	18:11
LA GUERCHE ZA LA BOUGEOIRE	10:25	14:20	18:15
LA GUERCHE CHAMP DE FOIRE	10:28	14:23	18:18
LA GUERCHE LE PONT	10:30	14:25	18:20
RANNEE CENTRE	10:34	14:29	18:24

*Les horaires TER sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés auprès de BreizhGo TER.

Agence commerciale MOVA

Place du Général de Gaulle
35500 Vitré

Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 14h à 17h30

☎ 02 22 19 50 70

🌐 www.mova.bzh

Période scolaire

Vacances scolaires

Toussaint : du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025

Noël : du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026

Hiver : du samedi 14 février 2026 au dimanche 1^{er} mars 2026

Printemps : du samedi 11 avril 2026 au dimanche 26 avril 2026

Lundi à Vendredi										
Période de circulation (voir calendrier)										
LA GUERCHE CHAMP DE FOIRE	05:41	06:51	07:41	08:46	11:41	12:26	15:06	16:26	17:31	18:31
LA GUERCHE HOPITAL	05:44	06:54	07:44	08:49	11:44	12:29	15:09	16:29	17:34	18:34
DOMALAIN CARCRAON	05:47	06:57	07:47	08:52	11:47	12:32	15:12	16:32	17:37	18:37
DOMALAIN CENTRE	05:52	07:02	07:52	08:57	11:52	12:37	15:17	16:37	17:42	18:42
BAIS CENTRE	06:00	07:10	08:00	09:05	12:00	12:45	15:25	16:45	17:50	18:50
LOUVIGNE CENTRE	06:07	07:17	08:07	09:12	12:07	12:52	15:32	16:52	17:57	18:57
TORCE MONTIGNÉ (1)	06:17	07:27	08:17	09:22	12:17	13:02	15:42	17:02	18:07	19:07
VITRE RUE DE REDON	06:24	07:34	08:24	09:29	12:24	13:09	15:49	17:09	18:14	19:14
VITRE GARE	06:30	07:40	08:30	09:35	12:30	13:15	15:55	17:15	18:20	19:20
Horaires TER Vitré-Rennes*	06:40	07:47	08:42	09:45	12:40	13:27	16:05	17:25	18:31	19:31

Samedi			
Période de circulation (voir calendrier)			
LA GUERCHE CHAMP DE FOIRE	08:31	12:26	16:06
LA GUERCHE HOPITAL	08:34	12:29	16:09
DOMALAIN CARCRAON	08:37	12:32	16:12
DOMALAIN CENTRE	08:42	12:37	16:17
BAIS CENTRE	08:50	12:45	16:25
LOUVIGNE CENTRE	08:57	12:52	16:32
TORCE MONTIGNÉ (1)	09:07	13:02	16:42
VITRE RUE DE REDON	09:14	13:09	16:49
VITRE GARE	09:20	13:15	16:55
Horaires TER Vitré-Rennes*	-	13:27	17:05

Lundi à Vendredi										
Période de circulation (voir calendrier)										
Horaires TER Rennes-Vitré*	06:17	07:26	08:41	10:12	12:26	13:17	16:14	17:17	18:30	19:17
VITRE GARE	06:25	07:34	08:50	10:20	12:35	13:25	16:20	17:25	18:40	19:30
VITRE RUE DE REDON	06:41	07:46	08:56	10:26	12:41	13:31	16:26	17:31	18:46	19:36
TORCE MONTIGNÉ (1)	06:48	07:53	09:03	10:33	12:48	13:38	16:33	17:38	18:53	19:43
LOUVIGNE CENTRE	06:58	08:03	09:13	10:43	12:58	13:48	16:43	17:48	19:03	19:53
BAIS CENTRE	07:06	08:11	09:21	10:51	13:06	13:56	16:51	17:56	19:11	20:01
DOMALAIN CENTRE	07:14	08:19	09:29	10:59	13:14	14:04	16:59	18:04	19:19	20:09
DOMALAIN CARCRAON	07:20	08:25	09:35	11:05	13:20	14:10	17:05	18:10	19:25	20:15
LA GUERCHE HOPITAL	07:23	08:28	09:38	11:08	13:23	14:13	17:08	18:13	19:28	20:18
LA GUERCHE CHAMP DE FOIRE	07:26	08:31	09:41	11:11	13:26	14:16	17:11	18:16	19:31	20:21

Samedi			
Période de circulation (voir calendrier)			
Horaires TER Rennes-Vitré*	08:17	12:12	17:17
VITRE GARE	09:35	13:30	17:25
VITRE RUE DE REDON	09:41	13:36	17:31
TORCE MONTIGNÉ (1)	09:48	13:43	17:38
LOUVIGNE CENTRE	09:58	13:53	17:48
BAIS CENTRE	10:06	14:01	17:56
DOMALAIN CENTRE	10:14	14:09	18:04
DOMALAIN CARCRAON	10:20	14:15	18:10
LA GUERCHE HOPITAL	10:23	14:18	18:13
LA GUERCHE CHAMP DE FOIRE	10:26	14:21	18:16

*Les horaires TER sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés auprès de BreizhGo TER.

Un trajet en voiture vous coûte... plus cher que vous ne le pensez ! Entre le carburant, l'assurance, l'usure du véhicule et le stationnement, utiliser sa voiture pour ses trajets quotidiens peut coûter plus de 200€ par mois. Avec MOVA, faites des économies sur vos coûts de transport !

LES LIGNES RÉGULIÈRES

TARIFICATION SIMPLE

à partir de 1€ le ticket unité,
15€ l'abonnement mensuel -26 ans/+65 ans
et 30€ l'abonnement mensuel 26-65 ans

4 LIGNES

compréhensives en 178 arrêts de Vitré
Coffre complémentaire avec le réseau RouthCo

7 À 10 ALLERS-RETOURS / JOUR
du lundi au vendredi

3 ALLERS-RETOURS / JOUR
le samedi

CIRCULE TOUTE L'ANNÉE



LES LIGNES SUR RÉSERVATION

TARIFICATION SIMPLE

à partir de 1€ le ticket unité,
15€ l'abonnement mensuel -26 ans/+65 ans
et 30€ l'abonnement mensuel 26-65 ans

8 LIGNES
SUR RÉSERVATION,
nécessitant
une réservation
avancée

6 ALLERS-RETOURS / JOUR
du lundi au vendredi

3 ALLERS-RETOURS / JOUR
le samedi

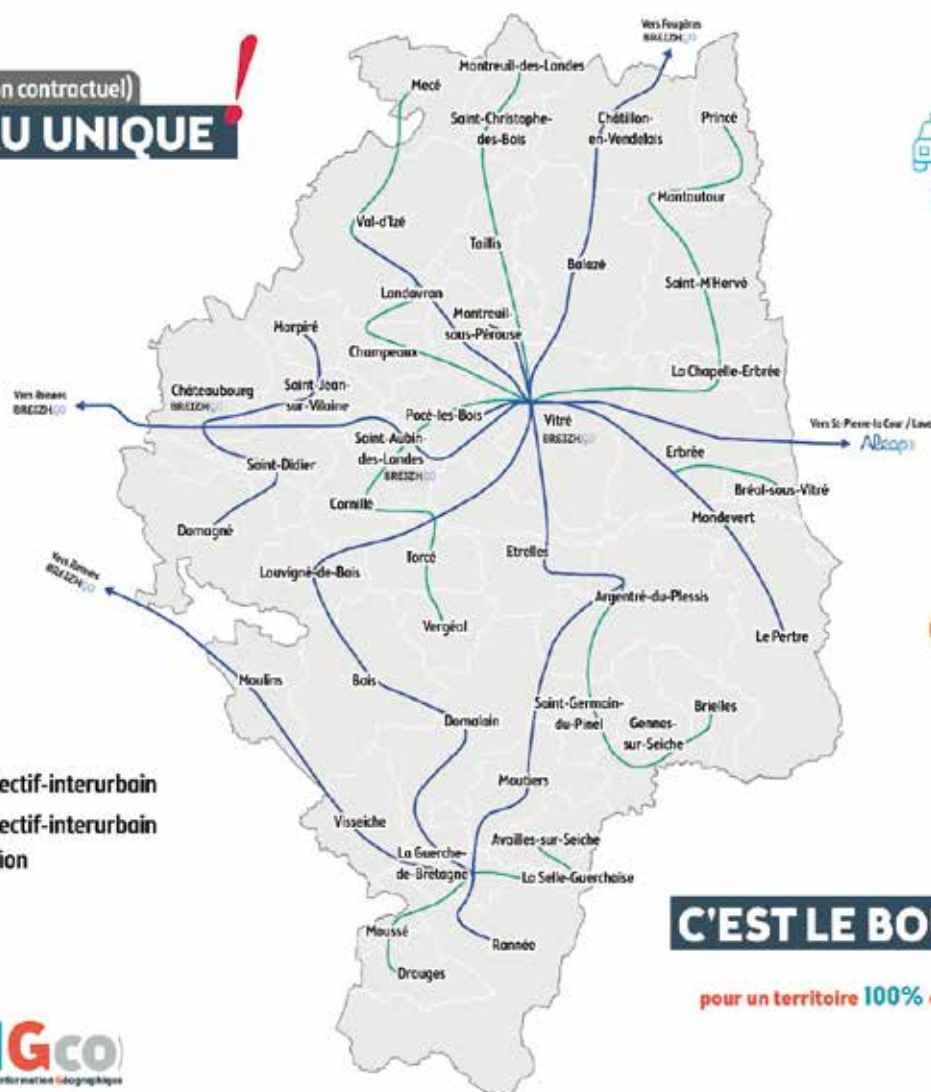
RÉSERVATION POSSIBLE
JUSQU'À 1 HEURE avant le voyage

CIRCULE TOUTE L'ANNÉE

- Montreuil-des-Landes - Saint-Christophe-des-Bois / support de réseau
- Montreuil-des-Landes - Châtillon-en-Vendelois / support de réseau
- Montreuil-des-Landes - Saint-Christophe-des-Bois / support de réseau
- Montreuil-des-Landes - Châtillon-en-Vendelois / support de réseau
- Montreuil-des-Landes - Saint-Christophe-des-Bois / support de réseau
- Montreuil-des-Landes - Châtillon-en-Vendelois / support de réseau
- Montreuil-des-Landes - Saint-Christophe-des-Bois / support de réseau
- Montreuil-des-Landes - Châtillon-en-Vendelois / support de réseau

Schéma de principe (non contractuel)

UN RÉSEAU UNIQUE



— Transport collectif-interurbain
— Transport collectif-interurbain
avec réservation

C'EST LE BOUQUET

DES MOBILITÉS

pour un territoire 100% couvert, sans zone blanche

VITRÉ
COMMUNAUTÉ

SIGCO
Système d'information géographique

- Le réseau **MOBILIFEES** (ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE) avec la ligne Arbrissel- Retiers via Marcillé- Robert : 6 arrêts par jour du Lundi au Vendredi !
Une correspondance est possible pour la majorité des arrêts vers La Guerche ou Rennes avec la ligne 503 du réseau BreizhGo. Le transport est gratuit.
N'hésitez pas à utiliser les réseaux de transport en commun vers Rennes, Vitry, La Guerche et Retiers.



LIGNE ARBRISSEL <> RETIERS				
HORAIRES ALLER		RE2		
		Du lundi au vendredi		
		Pas de correspondance aux points d'arrêt		
Arbrissel	Visseiche	Marcillé-Robert	Retiers	
ARBRISSEL RUE DE L'ÉGLISE			05:58	07:24 14:05
	Correspondance : Rennes		Car	X
VISSEICHE CENTRE : BREIZHGO*			06:04	07:30 14:21
MARCILLÉ-ROBERT MAISON DE RETRAITE			06:09	07:35 14:26
MARCILLÉ-ROBERT GRANDE RUE			06:11	07:37 14:28
MARCILLÉ-ROBERT ROUTE DE RETIERS			06:12	07:38 14:29
RETIERS MAISON DE RETRAITE			06:16	07:42 14:33
RETIERS GARE : BREIZHGO*			06:21	07:47 14:38
	Correspondance : Rennes		Train	Train
RETIERS RUE DE LA LANDE			06:23	07:49 14:40
RETIERS PARC			06:27	07:53 14:44
RETIERS LA PASSERELLE			06:29	07:55 14:46
HORAIRES RETOUR				
Retiers	Marcillé-Robert	Visseiche	Arbrissel	
RETIERS LA PASSERELLE			12:15	17:34 18:23
RETIERS PARC			12:17	17:36 18:25
RETIERS RUE DE LA LANDE			12:20	17:39 18:28
	Correspondance : Rennes		X	Train
RETIERS GARE : BREIZHGO*			12:23	17:42 18:31
RETIERS MAISON DE RETRAITE			12:29	17:48 18:37
MARCILLÉ-ROBERT ROUTE DE RETIERS			12:33	17:52 18:41
MARCILLÉ-ROBERT GRANDE RUE			12:34	17:53 18:42
MARCILLÉ-ROBERT MAISON DE RETRAITE			12:35	17:54 18:43
	Correspondance : La Guerche-de-Bretagne		X	Car
VISSEICHE CENTRE : BREIZHGO*			12:40	17:59 18:48
ARBRISSEL RUE DE L'ÉGLISE			12:47	18:06 18:55

INFOS PRATIQUES DU TRANSPORT COLLECTIF MOBILIFÉES

Le transport collectif a pour but de faciliter les trajets vers les centralités, mais aussi en connexion avec les lignes BreizhGo TER et Car, pour faciliter les trajets domicile travail et l'accès aux services et équipements (culture, sport, médecine, courses, sport, services sociaux, etc.)

- Date de mise en service : 1^{er} septembre 2025
- Le service est gratuit pour les usagers (ouvert à tous sauf transport scolaire) et sans réservation.

- L'âge minimum d'utilisation est de 10 ans.
- Il s'agit d'un véhicule 9 places avec accessibilité PMR
- Desserte des centralités, des Zones d'Activités Économiques, des équipements et des pôles commerciaux

Le règlement de service du Transport Collectif est disponible sur le site : raifcom.bzh

MOVA : LES AUTRES OFFRES

BOUGER MALIN LOCATION DE VELO

A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Le vélo est toujours plus économique que la voiture, et en ville, sur moins de 6 km, c'est même plus rapide !

103 VÉLOS DISPONIBLES À LA LOCATION :
100 vélos à assistance électrique, 1 vélo cargo, 1 vélo longtail et 1 vélo pliant.

DES VÉLOS DE FABRICATION FRANÇAISE

LOCATION DE 3 OU 6 MOIS POUR LES VAE, 3 MOIS POUR LES VÉLOS SPÉCIAUX

UNE FLOTTE RÉPARTIE SUR TOUT LE TERRITOIRE

POSSIBILITÉ DE LIVRAISON À DOMICILE

LE SERVICE DE COVOITURAGE

Une voiture seule, c'est souvent 4 sièges vides ! En moyenne, une voiture circule avec seulement 1,1 personne à bord, alors qu'elle peut en accueillir 5. Avec le covoiturage, on optimise l'espace, on réduit le nombre de véhicules sur la route, tout en partageant les frais.

UNE CONTINUITÉ DU SERVICE EXISTANT

60 KM DE RAYON, c'est la possibilité de déplacement depuis ou vers le territoire.

DÉJÀ PRÈS DE 12 000 INSCRITS DONT 5 000 COVOITUREURS ACTIFS

UNE TARIFICATION AVANTAGEUSE POUR TOUS :
une participation du passager (0,5€/trajet),
une rémunération du conducteur.

BOUGER PARTOUT POUR TOUS TRANSPORT A DOMICILE

SERVICE OUVERT SOUS CONDITIONS :
Personnes à Mobilité Réduite, allocataires de certaines aides sociales et personne de +75ans.

RÉSERVATION POSSIBLE JUSQU'À 16H la veille du voyage.

TARIFICATION SPÉCIFIQUE :
4€ le trajet.

DU LUNDI AU SAMEDI de 9h à 17h.

SERVICE DE TRANSPORT DE PORTE À PORTE

TRANSPORT MOVA SCOLAIRE

4800 élèves sont transportés quotidiennement vers leurs établissements scolaires avec MOVA !

90 CIRCUITS

UN ABONNEMENT « + » permettant d'utiliser le réseau à volonté

À partir de 2026
INSCRIPTION EN LIGNE CARTE KORRIGO

Dénomination du parking derriere la mairie : place François Palluel

Né à Pleine Fougères en 1845, il est nommé instituteur de l'école publique en 1871 à Visseiche et secrétaire de mairie. Il se marie en 1879 avec une habitante de la Commune et est l'artisan de la construction du complexe mairie - école en 1880. Il est nommé officier de l'académie en 1899 puis officier de l'instruction publique en 1909. Il habitait avec sa famille dans la maison rénoverée par la Commune au 34 rue Sipia. En Mars 1908, François PALLUEL prend sa retraite et se prépare à l'élection municipale (Le maire François BARBE étant décédé depuis Aout 1907). Le 8 mai, il est élu maire. Il le reste peu de temps puisqu'il décède le 17 septembre 1910.



Le Conseil municipal, lors de la séance du 30 Janvier a validé le nom du parking derrière la mairie tel que Place François Palluel.



Arrêt sur image

UNE EPICERIE REAMENAGEE

En 2015, suite aux travaux de réhabilitation du bâtiment 38 et 40 rue de Rennes, le commerce multiservices avec l'épicerie et le bar. Le restaurant ne commencera son activité qu'en Janvier 2016. L'épicerie fonctionnait depuis 1990 sous le nom de l'enseigne « Le Petit Marché » au 1, rue Sipia jusqu'en 2013 et au 38, rue de Rennes jusqu'en 2015. La municipalité avait à l'époque acheté l'ancienne boulangerie et créé cette épicerie. En 2010, l'étude d'urbanisme commercial avait fait apparaitre la nécessité de regrouper le bar et l'épicerie au même endroit et de créer une activité de restauration afin de dynamiser ce nouveau commerce multiservices. En décembre 2015, l'épicerie prend le nom de l'enseigne du distributeur alimentaire « Halles Dys » dans le local aménagé d'une surface de 60m².

Ce lundi 1^{er} septembre, l'épicerie « Halles Dys » au 40, rue de Rennes, faisait sa rentrée avec un nouvel agencement et une gamme élargie de produits. Une nouvelle étape dans l'offre de services pour notre commerce de proximité !

En direct...

Médiathèque

INSCRIPTION AU RÉSEAU

C'est gratuit, il suffit de remplir une fiche d'inscription, et de la rendre signer à la bibliothèque.



AVEC SA CARTE, ON PEUT

Emprunter pour 4 semaines, le nombre de documents sans limite.



ACCÉDER À L'OFFRE NUMÉRIQUE

Rendez-vous sur : <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr> et créer votre compte.



SUR ARLEANE.VITRECOMMUNAUTE.BZH

Accéder à votre compte : Identifiant : prenom.nom

Mot de passe : date de naissance JMMAAAA (à modifier obligatoirement lors de la 1ère connexion).

LA NAVETTE DU ROUEDAD

Circulation des documents entre les bibliothèques de Domalain, La Guerche de Bretagne, Moulins, Rannée et Visseiche. Toutes les 2 semaines.



Aidants Connect

Ici, vous pouvez vous faire accompagner en toute sécurité dans vos démarches en ligne.



Votre structure est habilitée Aidants Connect, parlez-en à votre aidant.
aidantsconnect.beta.gouv.fr

A la médiathèque municipale de Visseiche

Uniquement sur rendez-vous avec Myriam Verger,
02 99 76 52 68 – mediatheque@visseiche.fr
Mercredi et jeudi de 14H à 16H.



Médiathèque Municipale

HEURES D'OUVERTURE !

Mercredi	10H - 12H
Jeudi (période scolaire)	16H - 18H
Samedi	10H - 12H
Dimanche	10H - 12H

8 impasse Mathurin Boury
35130 Visseiche
mediatheque@visseiche.fr

Arleane
RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE VITRE COMMUNAUTE

HALTE AUX INCIVILITÉS

La commune déplore le manque de civisme de certaines personnes déposant toutes sortes d'encombrants et de déchets autour des containers et poubelles des BAV, rue du Vieux Moulin sans oublier les déchets verts déposés sur le domaine public.

Le nettoyage des dépôts sauvages ne fait pas partie des missions des agents du service Technique.

Nous demandons de respecter le travail des agents communaux qui doivent ramasser ces déchets. Depuis Septembre 2024, la



Commune a mis en place un tarif de frais de nettoyage de 100€ pour l'intervention et 50€ par tranche de 30 minutes de nettoyage (la tranche horaire facturée est entamée). Plusieurs verbalisations ont été effectuées depuis le début de l'année.

Aménagement autour de l'école : les travaux en cours

- La réalisation du mur (surplombé d'une grille) devant l'école est terminée. Le terrain coté partie privée a été remis à niveau. C'est l'entreprise LEPAGE qui a réalisé ces travaux. Comme convenu avec le diocèse, suite à l'achat en 2024 pour 1€ du garage et des bâtiments attenants, le mur devient propriété de l'école.
- L'aménagement du parvis avec accès PMR par l'entreprise PIGEON sera la prochaine étape. Les pavés seront en béton couleur paille et 4 marches en granit seront implantées. La livraison des matériaux étant retardée, les travaux ne commenceront que Fin Octobre pour une durée d'environ 1 mois. Un

raccordement d'Eaux Pluviales sur la voie publique sera également créé. Le coût de cet aménagement s'élève



à 36521,10€ (hors raccordement Eaux Pluviales). La Commune bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR de 9649€ et du département pour 13945,77€ HT.

La vie à l'école RPI Marcillé-Visseiche

97 élèves ont fait leur rentrée au sein du RPI dont 49 élèves à l'école St Pierre de Visseiche. A l'école Sainte Marie de Marcillé-Robert, les TPS-PS-MS-CP sont accompagnés par Zélie (enseignante), Tiphaine (ASEM) et Isabelle (AESH). Les élèves de CE1-CE2 sont accompagnés par Hélène (enseignante et chef d'établissement) et Amandine (enseignante). A l'école Saint-Pierre de Visseiche, les TPS-PS-MS-GS sont accompagnés par Laure-Hélène (enseignante) ainsi qu'Eloïse (ASEM). Matthieu (enseignant) ainsi que Gwladys (AESH) accompagnent les CM1-CM2.



de gauche à droite : Laure-Hélène, Eloïse, Tiphaine, Isabelle, Hélène, Zélie, Matthieu (manque Amandine et Gwladys)

Notre école est un lieu de vie agréable et accueillant grâce à l'investissement quotidien des parents bénévoles de l'APEL et l'OGEC ! En témoignent les opérations menées par l'APEL qui permettent, le financement de projets éducatifs et la contribution à un climat scolaire serein. Les membres de l'OGEC s'investissent également en améliorant l'intérieur (isolation des classes) et l'extérieur de l'école (réhabilitation du préau, rénovation du mur d'enceinte...)

Cette année scolaire 2025-2026 est rythmée par notre thème d'année « Les Arts ». Ce thème se veut être un fil rouge pour l'ensemble des classes de notre école, notamment dans le cadre des projets avec les partenaires extérieurs. Tous les élèves de Maternelle et CP ont pu notamment découvrir le spectacle « Le P'tit bonhomme en bois », tandis que les CE et CM débutent un projet musical avec une intervenante du Hang'Arts.



Cécile avec les élèves de CM lors de leur première séance.

Le jeudi 16 octobre, les élèves participeront à la Grande lessive, évènement artistique ouvert à tous. N'hésitez pas à aller découvrir nos œuvres exposées aux abords de l'école, et si vous le souhaitez, à participer !

Les valeurs du RPI sont également mises en avant toute l'année. Ainsi tous les élèves expérimentent la coopération et la bienveillance. Les élèves de CM poursuivent leur initiation à la citoyenneté par le biais des élections de délégués et des conseils de coopération, tandis que les plus jeunes abordent le consentement, le respect de soi et de l'autre.



Talya, Brice et Diégo lors d'un jeu coopératif

Si vous souhaitez découvrir notre école, je vous invite à me contacter par téléphone au 07.88.89.74.74. Nous conviendrons ensemble d'une date de rendez-vous afin d'échanger sur les projets, visiter les locaux et faire connaissance.

Hélène BERRE

Les services périscolaires

La commune de Visseiche dispose d'un Projet éducatif territorial (P.E.D.T) et d'un label plan mercredi (pour l'accueil de loisirs du mercredi)

Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités périscolaires, et de proposer un parcours éducatif cohérent.

Un comité de pilotage composé des agents d'animation, du service périscolaire,

Des élus, des parents, des enseignants de l'école, du centre social kreiz 23 veille à sa mise en place pour 4 années avec l'Etat, l'Inspecteur d'académie et la CAF.

Les services autour de l'école St Pierre :



La commune de Visseiche dispose d'un restaurant scolaire et d'une garderie municipale (Enclos Mathurin Boury) :

Les tarifs de la cantine municipale 2025-2026 comme suit :

- Repas Maternelle : 4,40€
- Repas Primaire : 4,55€

Les tarifs de la garderie municipale 2025-2026 comme suit :

- Garderie matin (7h15-8h15) facturée 0.45€ le quart d'heure
- Garderie soir (16h25-18h30) facturée 0.45€ le quart d'heure
- Forfait pour les enfants utilisant le car : matin ou soir : 0.50€ ; à la journée : 1.00€

Les accueils de loisirs :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Pour les communes finançant (Marcillé-Robert, Arbrissel, Rannée et la Guerche de Bretagne) le centre de loisirs un tarif spécifique est mis en place. Pour plus de renseignements contacter le service périscolaire : periscolaire@visseiche.fr



Une date à retenir : Marché de Noël, organisé par l'Accueil de Loisirs Vendredi 12 décembre, à partir de 18H00, salle Communale de Visseiche

ÉTAT CIVIL (MAI - SEPTEMBRE 2025)

ILS SONT NÉS...

- 26 juin : 1 naissance
 - 29 juin : Aëla ARRIBARD THOMAS, La Motte
 - 22 juillet : Lisa BOSSIN, 3, Le Haut Mesnil
 - 14 août : Apolline LOUET, Le Plessix
 - 7 septembre : Marceau LECOQ, 2, Venton
 - 10 septembre : Emile POULAIN, 7, rue Sipia
- Depuis le début de l'année, 11 enfants sont nés

ILS SE SONT MARIÉS...

- 24 mai : Samuel ROUSTIAU et Laetitia CHATAIGNERE, 1, Les Hêtres

ILS NOUS ONT QUITTÉ...

- 11 juin : Philippe PERRIN, 82 ans, 8, route de Marcillé-Robert
 - 29 juillet : Daniel MORISSET, 73 ans, L'Epinette
 - 27 août : Fernand GEORGEAULT, 95 ans, 2, La Requetterie
 - 15 septembre : Guy MAZZONI, 92 ans, 11, Le Moulinet
- Depuis le début de l'année, 6 personnes sont décédées.

Construction de deux pavillons 5, rue Sipia : pourquoi les travaux sont retardés...

Deux pavillons T5 doivent être construits sur la parcelle 5, rue Sipia, cadastrée D 275. La Commune avait contacté le bailleur social NEOTOA pour réaliser une étude de programmation de deux logements sociaux. La parcelle acquise par L'EPF Bretagne a été rétrocédée à la Commune le 12 septembre dernier en même temps que la maison 34, rue Sipia, l'atelier 5, rue Sipia et la portion de terrain devant l'école achetée au diocèse.

L'opération doit se faire dans le cadre d'une VEFA (vente en l'état futur achèvement).

Les Ventes en État Futur d'Achèvement (Vefa), appelées aussi « Ventes sur plan », ont ceci de particulier qu'elles s'appliquent à des logements qui n'existent pas encore. Elles concernent principalement des promoteurs immobiliers, en qualité de vendeurs d'une part, et tous types d'acquéreurs d'autre part, y compris les organismes HLM.

Le pavillonneur retenu par NEOTOA devait acheter la parcelle le 15 septembre et engager les travaux de construction à la fin du mois de Septembre. Or cette entreprise a été placée en liquidation judiciaire à la fin du mois d'Août.

NEOTA propose à la Commune d'engager les travaux de construction dans le cadre de la VEFA avec les maisons MTB. Un nouveau permis de construire va être déposé en fin d'année et les travaux pourront démarrer au printemps. La viabilisation EU et EP sera réalisée par la Commune au début de l'année 2026. Le raccordement Eau Potable des pavillons sera effectué avant la fin Octobre.

La participation à la charge foncière pour les deux T5 : soit une charge foncière de 9 453 € HT au bénéfice de la Commune reste identique

Jumelage

ASSOCIATION CANTONALE LA GUERCHE -KSIAZ



Cet été, du 29 juin au 05 juillet dernier nous avons reçu dans les familles nos amis (52 personnes) de Ksiaz WLKP (Pologne).

Depuis la signature du jumelage, nous avons tous les 2 ans des échanges amicaux entre nos villes jumelées et cette année dans la bonne humeur et la convivialité nous avons reçu chez nous de nouveau nos amis, ainsi que de nouvelles personnes très enjouées de découvrir notre région de vie.

Ce fut l'occasion également de visiter Saint Brice en Cogles puis le Mont Saint -Michel (balade dans la baie et sur le Mont), puis Dinard et son marché aux halles, que nous avons rejoint en batobus, puis Saint Malo pour une baignade ... Là nous avons rencontré les groupes folkloriques du monde dont un groupe de Gdansk !

Nous avons été chaleureusement accueillis à La Guerche pour une visite guidée et visites des infrastructures et associations (piscine, foyer des jeunes, Outil En Mains, salle des sports, boulodrome, caserne ...), à la Selle Guerchaise pour une visite de la pagode,

à Chelun autour de l'inauguration d'un panneau, à Moutiers autour d'un panneau directionnel et multi-jumelages et à Visseiche pour un apéro-dinatoire sympathique avec des élus.

De nouvelles familles enthousiastes gardent de superbes souvenirs de ces journées. Des liens vont perdurer dans nos familles via les réseaux sociaux, le courrier, puis une nouvelle rencontre en 2027 aura lieu à Ksiaz pour se retrouver dans le cadre du jumelage (à moins que quelques personnes décident de s'y rendre avant).

Avec Bretagne-Pologne, des élus, des représentants d'association ou entreprises, nous nous joignons à un déplacement au parlement Européen de Bruxelles les 14,15 et 16 octobre 2025 pour rencontrer les députés et conseillers européens dont Isabelle Le Callenec, dans l'idée de développer des partenariats franco polonais autour de thématiques sociétales communes, enrichir nos actions autour de problématiques.



4 juillet : Accueil des polonais par M. le Maire au préau du stade, rue Robert d'Arbrissel

Elections municipales


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

dmatos




**Les élections municipales dans les
communes de moins de 1 000 habitants**

La réforme en bref

Nouveautés

- **Généralisation du scrutin de liste paritaire**, applicable actuellement aux communes de 1 000 habitants et plus
- Possibilité pour les candidats de déposer des listes « incomplètes » (-2)
- **Caractère réputé complet du CM** tout au long du mandat (-2)

Ce qui ne change pas

- Désignation des **conseillers communautaires**
- Elections partielles **complémentaires** et non intégrales
- **Pas de remboursement de la propagande**

DIJON - Bureau des élections politiques

Les opérations pré-électorales

La candidature : les règles à respecter

- ✓ Les listes peuvent comporter au maximum 2 candidats supplémentaires et au maximum 2 candidats de moins que l'effectif légal du CM :



	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal	7	11	15
Incomplétude acceptée	Au minimum 5 candidats	Au minimum 9 candidats	Au minimum 13 candidats
Candidats supplémentaires	Au maximum 9 candidats	Au maximum 13 candidats	Au maximum 17 candidats

- ✓ L'alternance femmes/hommes est strictement respectée

Les opérations électorales

Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote



Fin du panachage
des bulletins de vote
 : la liste est bloquée

Les opérations électorales

Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote

Les bulletins de vote seront nuls si :

- X adjonction ou suppression de noms ;
- X modification de l'ordre de présentation des candidats ;
- X ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE autre que la France ;
- X non conformes aux dispositions de l'art. L. 52-3 du code électoral, **mais ce n'est pas une nouveauté** :
 - bulletins de vote comportant les noms de personnes qui ne sont pas candidates ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation de toute personne qui n'est pas candidate ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation d'un animal.

Les opérations électorales

L'organisation d'un second tour

Election acquise dès le premier tour

- ✓ Si une ou deux listes sont candidates
- ✓ Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés

Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu dès le premier tour

Organisation d'un second tour

Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour sont admises au second tour

Une liste ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour peut fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour

Il n'est plus possible de candidater au second tour uniquement et le dépôt d'une candidature devient obligatoire pour chaque tour

Les opérations électorales

L'attribution des sièges

1

Attribution de la prime majoritaire

La liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix obtient d'office la majorité des sièges du conseil municipal.

Pour le calcul de la prime majoritaire, l'arrondi s'effectue à l'entier supérieur.

En cas d'égalité de nombre de voix, la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée obtient la moitié des sièges.

Ex : Dans une commune de 400 habitants, la prime majoritaire est de 6 sièges (CM à 11), attribués à la liste ayant obtenu le plus de suffrages exprimés.

2

Répartition à la représentation proportionnelle

Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, y compris la liste arrivée en tête, en fonction du quotient électoral.

Le quotient électoral représente le nombre de suffrages exprimés dans la commune divisé par le nombre de sièges restant à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Le nombre de sièges restant à pourvoir n'intègre pas les sièges déjà attribués à la prime majoritaire.

On divise les suffrages obtenus par chaque liste par le quotient électoral ainsi calculé, pour obtenir le nombre de sièges à attribuer à chaque liste.

3

Répartition des sièges restants selon la plus forte moyenne

Si tous les sièges n'ont pas été attribués, les sièges restant à pourvoir sont attribués selon la méthode de la plus forte moyenne.

La plus forte moyenne est le rapport entre les suffrages obtenus et le nombre de sièges qu'elle détient déjà, plus un siège. On ne prend pas en compte les sièges attribués au titre de la prime majoritaire dans ce calcul.

La liste disposant de la plus forte moyenne se voit attribuer 1 siège supplémentaire. Cette méthode peut être reproduite plusieurs fois jusqu'à l'attribution de tous les sièges.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La date limite est fixée au vendredi 6 février 2026.

Règles nouvelles pour l'élection du maire et des adjoints



- Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée). La liste est donc composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- L'ordre de présentation de la liste des conseillers municipaux candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut donc être différent de celui-ci.
- L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.
- En cours de mandat, en cas de vacance d'un siège d'adjoint, le respect de la parité n'est pas exigé pour procéder au remplacement. Cette règle n'est valable que pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Responsable de la publication :
Bruno GATEL

Rédaction :

- Commission Communication :
Tiphaine COCHET, Jérôme VIDAL,
Ludovic HAREAU, Eric FRITEAU

Crédit photos : Commune, Ecole,
Associations

Tirage à 400 exemplaires -
Imprimerie REUZÉ